

Note de service – Changements apportés au jumelage CaRMS pour les spécialités pédiatriques

Comité de spécialité en pédiatrie

Changements apportés au jumelage CaRMS pour les spécialités pédiatriques à la suite de la mise en œuvre de la CPC dans les programmes de formation en pédiatrie générale

Bonjour,

En raison de l'adoption de La compétence par conception (CPC) pour la résidence en pédiatrie, les résidents doivent maintenant maîtriser l'ensemble des compétences de généraliste connexes dans le contexte local de la prestation de programme, généralement avant de passer à la formation surspécialisée. D'un point de vue pratique, les résidents en pédiatrie effectueront donc quatre années de formation avant de commencer leur spécialité, à une exception près. En effet, les résidents du Québec auront la possibilité de commencer les programmes de formation surspécialisée offerts dans cette province après trois ans ou tous les programmes après quatre ans.

Cette situation donne lieu à une année d'écart » durant laquelle les R3 de la nouvelle cohorte de la CPC ne pourront pas présenter de demande pour une formation surspécialisée et les R4 de la dernière cohorte non CPC ne pourront pas postuler à des postes financés par le ministère de la Santé en Ontario en vertu des politiques actuelles. Cette année d'écart débutera en juillet 2024 et se traduira par une diminution significative du nombre de résidents admissibles au jumelage pour les surspécialités pédiatriques (JSP) de 2024 qui aura lieu à l'automne 2023. Par conséquent, de nombreux postes de formation surspécialisée risquent de ne pas être pourvus en juillet 2024, ce qui aura des répercussions sur la dotation des services cliniques surspécialisés pendant au moins deux ans.

Pour atténuer les effets de cette année d'écart, et après discussion avec diverses parties prenantes, les vice-doyens aux études médicales postdoctorales du Canada ont établi une politique de durée limitée qui s'applique uniquement au JSP de 2024 (qui aura lieu à l'automne 2023). Pour le jumelage de 2024, les R4 pourront postuler à tous les postes offerts dans le cadre du JSP, y compris ceux qui sont financés par le ministère de la Santé de l'Ontario. Ainsi, les résidents R3 actuels (2022-2023) dans n'importe quelle province (soit la dernière cohorte non CPC) auront le choix de participer au jumelage à l'automne de leur quatrième année de résidence et postuler à n'importe quel programme ayant des postes disponibles dans n'importe quelle province, incluant l'Ontario.

Si un R3 présente une demande pour le jumelage de 2023 (à l'automne 2022) et n'obtient pas de poste de formation surspécialisée, il pourra présenter une demande pour le jumelage de 2024 (à l'automne 2023) en tant que R4 (sauf dans le cas des R3 du Québec, qui ne peuvent soumettre leur candidature qu'une fois pour les programmes de formation surspécialisée offerts au Québec; cependant, ils peuvent présenter une demande d'admission à tous les autres programmes en tant que R4). Les résidents qui terminent leur formation en pédiatrie à une date hors cycle peuvent

Note de service – Changements apportés au jumelage CaRMS pour les spécialités pédiatriques

Comité de spécialité en pédiatrie

soumettre une demande lors du jumelage correspondant à la date de début prévue de leur formation surspécialisée.

	ANNÉE UNIVERSITAIRE				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024		2024-2025
	Jumelage à l'automne 2021	Jumelage à l'automne 2022	Jumelage à l'automne 2023	Jumelage au printemps 2024	Jumelage au printemps 2025
	JSP 2022	JSP 2023	JSP 2024	JSP 2025	JSP 2026
COHORTES NON CPC (résidence amorcée avant juillet 2021)					
Demande en tant que R3 pour commencer en tant que R4 Peuvent faire une demande pour : · tous les postes offerts dans le cadre du JSP	Début en juillet 2022	Début en juillet 2023	S. O.	S. O.	S. O.
Demande en tant que R4 pour commencer en tant que R5 Peuvent faire une demande pour : · tous les postes offerts dans le cadre du JSP hors ON/QC · seulement les postes non financés par le ministère de la Santé en ON et au QC	Début en juillet 2022	Début en juillet 2023	S. O.	S. O.	S. O.
Demande en tant que R4 pour commencer en tant que R5	S. O.	S. O.	NOUVEAU : pour cette année seulement	S. O.	S. O.

Note de service – Changements apportés au jumelage CaRMS pour les spécialités pédiatriques

Comité de spécialité en pédiatrie

Peuvent faire une demande pour : · tous les postes offerts dans le cadre du JSP			Début en juillet 2024 (dernière cohorte non CPC) Peut comprendre des postes financés par le ministère de la Santé de l'Ontario Aucun poste au QC pour ce jumelage		
COHORTES DE LA CPC (résidence amorcée en juillet 2021 ou après)					
Demande en tant que R3 pour commencer en tant que R5 Peuvent faire une demande pour : · tous les postes offerts dans le cadre du JSP	S. O.	S. O.	S. O.	Début en juillet 2025	Début en juillet 2026
Demande en tant que R3 pour commencer en tant que R4 ou R5 · option pour les postes de surspécialité au Québec seulement	S. O.	S. O.	S. O.	Début en juillet 2024 ou 2025 au QC seulement	Début en juillet 2025 ou 2026 au QC seulement

Modifications au calendrier des jumelages

De plus, l'examen écrit du CRMCC en pédiatrie aura dorénavant lieu à l'automne de la quatrième année à partir de la première cohorte de la CPC (examen de l'automne 2024). Il y a donc conflit avec le calendrier actuel du jumelage pour les surspécialités. En guise de rappel, le JSP a été déplacé du printemps à l'automne afin que les résidents souhaitant commencer leur formation surspécialisée

Note de service – Changements apportés au jumelage CaRMS pour les spécialités pédiatriques

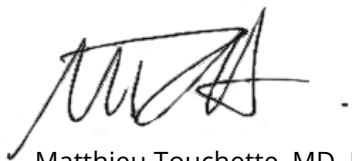
Comité de spécialité en pédiatrie

après trois ans aient suffisamment de temps pour faire des choix de carrière. Puisque la formation axée sur la durée sera abandonnée et qu'on s'attend à ce que la plupart des résidents terminent leur formation en pédiatrie après environ quatre ans, un jumelage au début du printemps de la troisième année laissera suffisamment de temps aux résidents pour réfléchir à leur carrière, préparer leurs examens et terminer les étapes de la maîtrise de la discipline et de la transition vers la pratique.

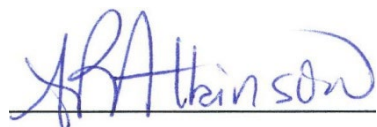
Si un résident du Québec est jumelé à un programme de formation surspécialisée du Québec, il peut commencer le programme plus tôt (c.-à-d. la même année civile que le jumelage et après trois ans de formation) ou après quatre ans. Pour cette raison, le JSP sera planifié au début du printemps afin de laisser le temps aux résidents du Québec de se réinstaller dans leur province au besoin.

Nous remercions l'ensemble des parties prenantes et des membres des groupes de travail pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés à cette question et pour avoir élaboré des solutions créatives convenant à nos résidents et à nos programmes en cette période de changement.

Meilleures salutations,



Matthieu Touchette, MD, FRCPC, FACP
Vice-doyen aux études médicales postdoctorales
Université de Sherbrooke
Au nom des vice-doyens aux études postdoctorales



Adelle Atkinson, MD, FRCPC
Présidente, Comité de spécialité en pédiatrie



Karen Gripp, MD, FAAP, FRCPC
Vice-présidente, Comité de spécialité en pédiatrie